

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

(11) N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

2 777 035

(21) N° d'enregistrement national :  
98 04054

(51) Int Cl<sup>6</sup> : E 05 F 5/00, E 06 B 11/02

(12)

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 01.04.98.

(30) Priorité :

(43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 08.10.99 Bulletin 99/40.

(56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

(60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

(71) Demandeur(s) : CLAIRE JEAN CLAUDE — FR et BEUZELIN JEAN CLAUDE — FR.

(72) Inventeur(s) : CLAIRE JEAN CLAUDE et BEUZELIN JEAN CLAUDE.

(73) Titulaire(s) :

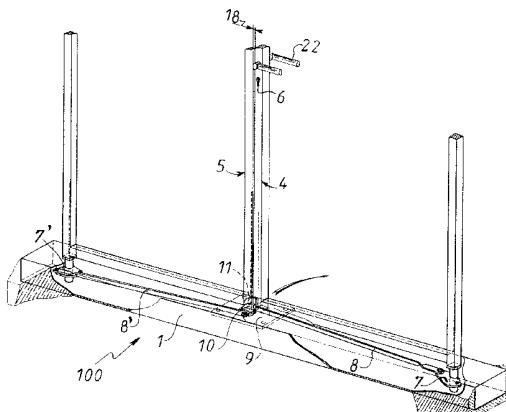
(74) Mandataire(s) : CABINET BONNET THIRION.

### (54) DISPOSITIF D'ARRET EN POSITION DE FERMETURE POUR VANTAUX ET PORTAIL LE COMPORTANT.

(57) Dispositif d'arrêt en position de fermeture pour vantaux, comportant un vantail ouvrant (4), et un vantail dormant (5), ledit dispositif comprenant des butées avec lesquelles lesdits vantaux sont destinés à coopérer dans leur position de fermeture, caractérisé par le fait qu'une butée, dite butée targette (11), et une butée, dite butée d'arrêt ou butée commune (10), sont reliées cinématiquement auxdits vantaux, la liaison étant telle que les mouvements desdits vantaux, en ouverture et en fermeture, déplacent en effacement au moins une desdites butées.

Portail (100) comprenant un vantail ouvrant (4), un vantail dormant (5) et comportant le dispositif d'arrêt en position de fermeture pour vantaux de l'invention.

Dans les portails selon l'invention il n'y a plus de targette, celle-ci étant remplacée par une butée targette (11) escamotable, et il n'y a plus de butée d'arrêt fixe, celle-ci étant remplacée par une butée commune ou butée d'arrêt (10) également escamotable.



"Dispositif d'arrêt en position de fermeture pour vantaux et portail le comportant"

La présente invention concerne un dispositif d'arrêt en position de fermeture pour vantaux et portail comportant un tel dispositif. Plus précisément, l'invention se rapporte à un dispositif comprenant des butées avec lesquelles les vantaux sont destinés à coopérer dans leur position de fermeture, dans lequel au moins une des butées est escamotable.

5 Tous les portails à ouverture manuelle comprennent deux vantaux. Ils sont munis sur l'un des vantaux, dit vantail dormant, d'une targette coulissante permettant d'immobiliser celui-ci en position fermée. Un tel système présente de nombreux inconvénients. Ces problèmes, appelés "problèmes liés à la targette", sont notamment:

10 - la possibilité de relever la targette de l'extérieur par un intrus;  
- le bouchage fréquent du trou au sol recevant l'extrémité de la targette avec de la terre ou des cailloux;

15 - l'usure de la targette provoquée par le fonctionnement répété d'abaissement et de relevage, entraînant l'absence de réaction de l'éventuel ressort la maintenant et la nécessité de maintenir la targette levée jusqu'à l'ouverture complète du portail.

Par ailleurs, pour arrêter les deux vantaux d'un portail lors de la fermeture, une butée, dite butée commune ou butée d'arrêt, doit être fixée au sol. Quand les vantaux sont ouverts, la butée d'arrêt, qui a habituellement une hauteur d'environ 5 à 10 cm, représente un obstacle au sol. Un tel système présente également de nombreux inconvénients. Ces problèmes, appelés "problèmes liés à la butée d'arrêt", sont notamment les suivants :

20 - la butée commune constitue un obstacle dangereux pour les handicapés, les personnes âgées et en général pour toute personne, surtout la nuit si le lieu a un éclairage insuffisant; notamment dans les lieux publics à fort passage, les groupes scolaires, les personnes se suivant à peu de distance, peuvent ne pas distinguer l'obstacle et chuter;

25 - les véhicules automobiles dont le bas de caisse est proche du sol, risquent de toucher la butée commune fixe et de s'endommager; les véhicules peuvent également rouler sur la butée en dégradant leurs pneumatiques.

30 La présente invention se propose de pallier les inconvénients ci-dessus en proposant un nouveau dispositif d'arrêt en position de fermeture pour vantaux.

Dans sa conception la plus générale, la présente invention propose un dispositif d'arrêt en position de fermeture pour vantaux résolvant au moins l'un des problèmes exposés ci-dessus, c'est-à-dire, un dispositif dans lequel au moins un groupe de problèmes ci-dessus, les problèmes liés à la butée d'arrêt et les problèmes liés à la 5 targette, est résolu.

Dans le dispositif proposé soit il n'y a plus de targette, celle-ci étant remplacée selon l'invention par une butée dite butée targette qui s'efface lors de l'ouverture du vantail ouvrant et se relève lors de la fermeture du vantail ouvrant, soit la butée d'arrêt est escamotable, s'effaçant par ouverture des vantaux, soit les deux.

10 La présente invention fournit donc un dispositif d'arrêt en position de fermeture pour vantaux, comportant un vantail ouvrant 4, et un vantail dormant 5, ledit dispositif comprenant des butées avec lesquelles lesdits vantaux sont destinés à coopérer dans leur position de fermeture, caractérisé par le fait qu'au moins l'une desdites butées est reliée cinématiquement auxdits vantaux, la liaison étant telle que les mouvements 15 desdits vantaux, en ouverture et en fermeture, déplacent en effacement au moins une desdites butées.

Selon un premier mode de réalisation de l'invention, l'une des butées, commandée par le vantail ouvrant, dite butée targette, est reliée cinématiquement aux vantaux.

20 Dans ce mode de réalisation, la butée targette est montée en rotation autour d'un axe horizontal, perpendiculaire au plan des vantaux en position fermée, et reliée en un point à distance dudit axe à une biellette solidaire d'un pivot sur le vantail ouvrant par une bielle, de sorte qu'elle est adaptée à occuper deux positions, une position opérationnelle et une position escamotée, par rotation autour de son axe, ladite position 25 escamotée étant obtenue quand le vantail ouvrant est ouvert et ladite position opérationnelle étant obtenue quand le vantail ouvrant est fermé.

Dans ce premier mode de réalisation de l'invention, la targette n'existe plus, elle est remplacée par la butée targette selon l'invention, qui s'efface et se relève par ouverture et fermeture du vantail ouvrant.

30 La butée reliée cinématiquement auxdits vantaux peut se trouver dans un sabot central.

Dans le premier mode de réalisation, exposé ci-dessus, la butée targette peut se trouver dans un sabot central.

Selon un deuxième mode de réalisation de la présente invention, une butée commandée par le vantail dormant, dite butée commune ou butée d'arrêt, est reliée cinématiquement aux vantaux.

Dans ce deuxième mode de réalisation de la présente invention, la butée commune est montée en rotation autour d'un axe horizontal, perpendiculaire au plan des vantaux en position fermée, et reliée en un point à distance dudit axe à une biellette solidaire d'un pivot sur le vantail dormant par une bielle, de sorte qu'elle est adaptée à occuper deux positions, une position opérationnelle et une position escamotée, par rotation autour de son axe, ladite position escamotée étant obtenue quand le vantail ouvrant et le vantail dormant sont ouverts et ladite position opérationnelle étant obtenue quand le vantail dormant est fermé.

Dans ce deuxième mode de réalisation de l'invention, il n'y a pas de butée d'arrêt fixe. Cette dernière est remplacée par une butée d'arrêt ou butée commune qui s'escamote et se relève suivant l'ouverture et la fermeture des vantaux.

La butée commune peut alors se trouver dans un sabot central.

Selon un troisième mode de réalisation particulièrement avantageux de l'invention, à la fois une butée commandée par le vantail ouvrant, dite butée targette et une butée commandée par le vantail dormant, dite butée commune ou butée d'arrêt, sont reliées cinématiquement aux vantaux.

Dans ce troisième mode de réalisation de l'invention, à la fois il n'y a plus de targette, celle-ci étant remplacée par une butée targette escamotable, et il n'y a plus de butée d'arrêt fixe, celle-ci étant remplacée par une butée commune ou butée d'arrêt escamotable.

Dans ce mode de réalisation, quand on ouvre le vantail ouvrant, la butée targette s'efface. Si on ouvre ensuite le vantail dormant, la butée commune ou butée d'arrêt s'efface à son tour. Quand on referme alors le vantail dormant, la butée commune ou butée d'arrêt se relève, et si on referme ensuite le vantail ouvrant, la butée targette se relève à son tour.

Dans ce mode de réalisation, la butée targette est montée en rotation autour d'un axe horizontal, perpendiculaire au plan des vantaux en position fermée, et reliée en un point à distance dudit axe à une biellette solidaire d'un pivot sur le vantail ouvrant par une bielle, de sorte qu'elle est adaptée à occuper deux positions, une position opérationnelle et une position escamotée, par rotation autour de son axe, ladite position escamotée étant obtenue quand le vantail ouvrant est ouvert et ladite position

opérationnelle étant obtenue quand le vantail ouvrant est fermé et la butée commune est montée en rotation autour d'un axe horizontal, perpendiculaire au plan des vantaux en position fermée, et reliée en un point à distance dudit axe à une biellette solidaire d'un pivot sur le vantail dormant par une bielle, de sorte qu'elle est adaptée à occuper 5 deux positions, une position opérationnelle et une position escamotée, par rotation autour de son axe, ladite position escamotée étant obtenue quand le vantail ouvrant et le vantail dormant sont ouverts et ladite position opérationnelle étant obtenue quand le vantail dormant est fermé.

10 Dans ce troisième mode de réalisation, la butée targette et la butée d'arrêt peuvent se trouver dans le même sabot central .

Le sabot central peut comporter deux fentes à travers lesquelles la butée targette et la butée d'arrêt sont adaptées à émerger et à s'escamoter.

Le sabot central comporte éventuellement un système d'étanchéité, par exemple, une lumière hermétique.

15 La présente invention fournit également un portail comprenant un vantail ouvrant, un vantail dormant et comportant un dispositif d'arrêt, ledit portail étant caractérisé par le fait que ledit dispositif d'arrêt est celui de la présente invention décrit ci-dessus.

20 Le portail de l'invention comprend donc un vantail ouvrant, un vantail dormant, pouvant être reliés par une goulotte, une butée commune, une butée targette et il est caractérisé par le fait que chacune desdites butées s'efface par ouverture desdits vantaux.

25 Selon une disposition de l'invention, le portail est caractérisé par le fait que la goulotte comprend deux pivots de portail avec biellette, un sabot central sur lequel sont articulées la butée commune et la butée targette, et des bielles et des vantaux actionnant respectivement la butée commune et la butée targette.

30 Selon un mode de réalisation particulièrement avantageux de la présente invention, le portail peut être qualifié de "intégral" et comporte deux piliers, un pilier d'ouvrant sur lequel est fixé le vantail ouvrant et un pilier de dormant sur lequel est fixé le vantail dormant, lesdits piliers étant solidarisés dans une goulotte.

La goulotte est habituellement munie d'un couvercle.

Le portail peut comprendre un système de motorisation pour son ouverture et sa fermeture.

Un interphone, un système de surveillance vidéo, un digicode, une boîte aux lettres peuvent être intégrés dans l'un de ses piliers.

La présente invention sera à présent illustrée plus en détail en référence aux Figures annexées dans lesquelles :

5 - la Figure 1 est une vue générale en perspective d'un portail de l'invention faisant apparaître un dispositif d'arrêt en position de fermeture pour vantaux selon l'invention;

10 - la Figure 2 est une vue de dessus du portail de la Figure 1 dans laquelle les vantaux ont été déposés ainsi que le couvercle de la goulotte, laissant apparaître le mécanisme d'articulation des butées et des bielles;

- la Figure 3 est une vue en coupe partielle du portail de la Figure 1 en position ouverte, montrant l'escamotage des butées;

- la Figure 4 est une vue de dessus de la zone centrale du portail de la Figure 1 comportant un système d'étanchéité;

15 - la Figure 5 est une vue de dessus du portail de la Figure 1 en arraché laissant apparaître les articulations de la butée commune et de la butée targette;

- la Figure 6 est une vue de face en coupe du portail de la Figure 1 en position fermée avec la butée commune et la butée targette sorties;

20 - la Figure 7 est une vue en coupe partielle du portail de la Figure 1 avec le couvercle de la goulotte déposé, faisant apparaître un pivot en position du portail fermé et, en traits mixtes, la position quand le portail est ouvert;

- la Figure 8 est une vue en coupe partielle du portail de la Figure 1 avec le couvercle de la goulotte déposé, faisant apparaître l'autre pivot en position du portail fermé et, en traits mixtes, la position quand le portail est ouvert;

25 - la Figure 9 est une vue en coupe partielle de l'axe pivot illustrant un montage style tube avec le système d'articulation représenté;

- la Figure 10 est une vue générale en perspective du portail de l'invention dans le mode de réalisation "integral".

30 Le dispositif d'arrêt en position de fermeture pour vantaux de la présente invention comportant un vantail ouvrant 4 et un vantail dormant 5 et des butées avec lesquelles lesdits vantaux sont destinés à coopérer dans leur position de fermeture, est caractérisé par le fait qu'au moins l'une desdites butées est reliée cinématiquement auxdits vantaux, la liaison étant telle que les mouvements desdits vantaux, en ouverture et en fermeture, déplacent en effacement au moins une desdites butées.

Selon le premier mode de réalisation de l'invention, une butée commandée par le vantail ouvrant 4, dite butée targette 11, est reliée cinématiquement aux vantaux.

Selon ce mode de réalisation, la butée targette 11 est montée en rotation autour d'un axe horizontal 21, perpendiculaire au plan des vantaux en position fermée, et reliée 5 en un point à distance dudit axe 21 à une biellette solidaire d'un pivot 7 sur le vantail ouvrant 4 par une bielle 8, de sorte qu'elle est adaptée à occuper deux positions, une position opérationnelle et une position escamotée, par rotation autour de son axe 21, ladite position escamotée étant obtenue quand le vantail ouvrant 4 est ouvert et ladite position opérationnelle étant obtenue quand le vantail ouvrant 4 est fermé.

10 Selon un deuxième mode de réalisation de l'invention, une butée commandée par le vantail dormant 5, dite butée commune ou butée d'arrêt 10, est reliée cinématiquement aux vantaux.

Selon ce deuxième mode de réalisation, la butée commune 10 est montée en rotation autour d'un axe horizontal 21', perpendiculaire au plan des vantaux en position fermée, et reliée en un point à distance dudit axe 21' à une biellette solidaire d'un pivot 7' sur le vantail dormant 5 par une bielle 8', de sorte qu'elle est adaptée à occuper deux positions, une position opérationnelle et une position escamotée, par rotation autour de son axe 21', ladite position escamotée étant obtenue quand le vantail ouvrant 4 et le vantail dormant 5 sont ouverts et ladite position opérationnelle étant obtenue quand le vantail dormant 5 est fermé.

20 Dans le mode de réalisation illustré sur les Figures, à la fois une butée commandée par le vantail ouvrant 4, dite butée targette 11 et une butée commandée par le vantail dormant 5, dite butée commune ou butée d'arrêt 10, sont reliées cinématiquement aux vantaux.

25 Dans ce mode de réalisation, la butée targette 11 est montée en rotation autour d'un axe horizontal 21, perpendiculaire au plan des vantaux en position fermée, et reliée en un point à distance dudit axe 21 à une biellette solidaire d'un pivot 7 sur le vantail ouvrant 4 par une bielle 8, de sorte qu'elle est adaptée à occuper deux positions, une position opérationnelle et une position escamotée, par rotation autour de son axe 21, ladite position escamotée étant obtenue quand le vantail ouvrant 4 est ouvert et ladite position opérationnelle étant obtenue quand le vantail ouvrant 4 est fermé et la butée commune 10 est montée en rotation autour d'un axe horizontal 21', perpendiculaire au plan des vantaux en position fermée, et reliée en un point à distance dudit axe 21' à une biellette solidaire d'un pivot 7' sur le vantail dormant 5 par une bielle 8', de sorte qu'elle

est adaptée à occuper deux positions, une position opérationnelle et une position escamotée, par rotation autour de son axe 21', ladite position escamotée étant obtenue quand le vantail ouvrant 4 et le vantail dormant 5 sont ouverts et ladite position opérationnelle étant obtenue quand le vantail dormant 5 est fermé.

5 Dans le mode de réalisation illustré sur les Figures, la butée targette 11 et la butée d'arrêt 10 se trouvent dans le même sabot central 9. Celui-ci comporte deux fentes 25 à travers lesquelles la butée targette 11 et la butée d'arrêt 10 sont adaptées à émerger et à s'escamoter.

10 Le sabot central 9 est muni d'un système d'étanchéité 15)consistant en une lumière hermétique.

Dans le mode de réalisation illustré sur la Figure 10, le portail selon l'invention comporte deux piliers, un pilier d'ouvrant 3 sur lequel est fixé le vantail ouvrant 4 et un pilier de dormant 2 sur lequel est fixé le vantail dormant 5, lesdits piliers étant solidarisés dans la goulotte 1. La goulotte 1 est représentée munie de son couvercle 1'.

15 Le portail 100 comprenant un vantail ouvrant 4, un vantail dormant 5, reliés par une goulotte 1, une butée commune 10, une butée targette 11, est caractérisé par le fait que chacune desdites butées s'efface par ouverture desdits vantaux.

20 Dans le portail de la présente invention, après avoir ouvert le vantail ouvrant 4, on ouvre le vantail dormant 5. L'ouverture du vantail ouvrant 4 entraîne l'effacement de la butée commune 10 et l'ouverture consécutive du vantail dormant 5 entraîne l'effacement de la butée targette 11.

25 Les butées 10 et 11 sont fixées sur les axes d'articulation 21 et 21', respectivement.

Dans le mode de réalisation illustré dans les Figures annexées, la goulotte 1 comprend un pivot avec biellette 7, un pivot avec biellette 7', un sabot central 9 sur lequel sont articulées la butée commune 10 et la butée targette 11, et des bielles 8 et 8' actionnant respectivement la butée commune 10 et la butée targette 11.

30 Les deux vantaux, le vantail ouvrant 4 et le vantail dormant 5, sont reliés par une goulotte 1, munie d'un couvercle 1'. Sur le pivot 7' avec biellette a été fixée, par exemple par soudure, la butée d'arrêt 10, par exemple, un fer plat en forme de quart de cercle d'environ 8 cm de rayon, comportant un trou dans lequel tourne un axe 16, 16'.

Cet axe est fixé à une bielle 8, 8', qui se prolonge environ jusqu'au milieu de la goulotte 1. A l'extrémité de la bielle 8 est fixé un axe 17, à l'extrémité de la bielle 8' est fixé un axe 17'.

L'axe 17' traverse la butée targette 11, par exemple un fer plat, sur lequel il pivote, entraînant la butée d'arrêt 10 dans l'intérieur de la goulotte 1, celle-ci s'escamotant complètement dans la goulotte 1. Le vantail dormant 5 peut ainsi être ouvert.

5 Comme indiqué plus haut, sur l'axe du vantail dormant 5 est fixé un pivot avec biellette 7', par exemple en fer plat, dans laquelle tourne un axe 16'. Sur l'axe 16' est fixée une bielle 8' allant environ jusqu'au centre du portail, entraînant un autre axe 17', sur lui -même, actionnant ainsi la butée commune (appelée aussi butée d'arrêt) 10. Au fur et à mesure de l'ouverture du vantail dormant 5, la butée d'arrêt 10 rentre dans la 10 goulotte 1. Quand le vantail dormant 5 est complètement ouvert, la butée d'arrêt 10 est totalement effacée.

Le sabot central (9) comporte un système d'étanchéité 15, par exemple, une lumière hermétique. Ce système d'étanchéité empêche la terre ou les gravillons de pénétrer dans la goulotte.

15 Les rondelles élastiques 20 servent à rattraper les jeux fonctionnels.

Avec le portail de la présente invention, contrairement aux portails existants actuellement sur le marché, aucune manipulation n'est nécessaire. Lors de l'ouverture du vantail ouvrant 4, après avoir ouvert éventuellement la serrure 6 avec une clé, on tire le vantail ouvrant 4, en actionnant par exemple une poignée 22 et le pivot 7 20 supportant le vantail ouvrant 4 tourne de 90°.

Dans le mode de réalisation du portail "integral", la goulotte comportant les pivots 7 et 7', les bielles 8 et 8', soit tout le mécanisme, permet une fixation au sol par exemple par scellement, sans réglage car il suffit de sceller la goulotte de niveau.

25 Deux piliers 2 et 3, par exemple en tube ou en fer forgé ajouré, comportant la fixation haute du vantail ouvrant 4 et du vantail dormant 5 peuvent également être adjoints au portail.

Dans les portails de l'art antérieur, il était difficile de sceller séparément chaque pilier, l'aplomb étant délicat à respecter. Le jeu au centre n'était pas non plus toujours réglé de façon à permettre la bonne marche de la serrure 6. La fixation au sol de la butée devait également être effectuée.

30 Dans les portails de la présente invention, les piliers 2 et 3 sont fixes sur la goulotte et la butée commune 10 est intégrée au système. Il n'y a aucun risque de déplacement des piliers 2 et 3, par exemple sous l'action du gel ou des intempéries en général.

L'assemblage du portail est réalisé en usine, le jeu de serrure 18 est donc automatiquement respecté.

Une motorisation 12 des vantaux peut être intégrée dans la goulotte 1.

Un interphone 14 et/ou un digicode et/ou une boîte aux lettres 19 peuvent 5 également être intégrés dans l'un des piliers.

Le repère 13 indique une dérivation pour le raccordement électrique du système de motorisation ainsi que de l'interphone, du système de surveillance vidéo, du digicode, etc.

10 L'homme de l'art comprendra que bien que l'invention ait été décrite et illustrée pour des modes de réalisation particuliers, de nombreuses variantes peuvent être envisagées tout en restant dans le cadre de l'invention tel que défini dans les revendications annexées.

Revendications

1. Dispositif d'arrêt en position de fermeture pour vantaux, comportant un vantail ouvrant (4), et un vantail dormant (5), ledit dispositif comprenant des butées avec lesquelles lesdits vantaux sont destinés à coopérer dans leur position de fermeture, caractérisé par le fait qu'au moins l'une desdites butées est reliée cinématiquement auxdits vantaux, la liaison étant telle que les mouvements desdits vantaux, en ouverture et en fermeture, déplacent en effacement au moins une desdites butées.  
5
2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait qu'une butée commandée par le vantail ouvrant (4), dite butée targette (11), est reliée cinématiquement aux vantaux.
- 10 3. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé par le fait que la butée targette (11) est montée en rotation autour d'un axe horizontal (21), perpendiculaire au plan des vantaux en position fermée, et reliée en un point à distance dudit axe (21) à une biellette solidaire d'un pivot (7) sur le vantail ouvrant (4) par une bielle (8), de sorte qu'elle est adaptée à occuper deux positions, une position opérationnelle et une position escamotée, par rotation autour de son axe (21), ladite position escamotée étant obtenue quand le vantail ouvrant (4) est ouvert et ladite position opérationnelle étant obtenue quand le vantail ouvrant (4) est fermé.  
15
4. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la butée reliée cinématiquement auxdits vantaux se trouve dans un sabot central (9).
- 20 5. Dispositif, selon la revendication 4, caractérisé en ce que la butée targette (11) se trouve dans un sabot central (9).
6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé par le fait qu'une butée commandée par le vantail dormant (5), dite butée commune ou butée d'arrêt (10), est reliée cinématiquement aux vantaux.
- 25 7. Dispositif selon la revendication 6, caractérisé par le fait que la butée commune (10) est montée en rotation autour d'un axe horizontal (21'), perpendiculaire au plan des vantaux en position fermée, et reliée en un point à distance dudit axe (21') à une biellette solidaire d'un pivot (7') sur le vantail dormant (5) par une bielle (8'), de sorte qu'elle est adaptée à occuper deux positions, une position opérationnelle et une position escamotée, par rotation autour de son axe (21'), ladite position escamotée étant obtenue quand le vantail ouvrant (4) et le vantail dormant (5) sont ouverts et ladite position opérationnelle étant obtenue quand le vantail dormant (5) est fermé.  
30

8. Dispositif selon l'une des revendications 6 et 7, caractérisé par le fait que la butée commune (10) se trouve dans un sabot central (9).

9. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait qu'à la fois une butée commandée par le vantail ouvrant (4), dite butée targette (11), et une butée 5 commandée par le vantail dormant (5), dite butée commune ou butée d'arrêt (10), sont reliées cinématiquement aux vantaux.

10. Dispositif selon la revendication 9, caractérisé par le fait que la butée targette (11) est montée en rotation autour d'un axe horizontal (21), perpendiculaire au plan des vantaux en position fermée, et reliée en un point à distance dudit axe (21) à une biellette solidaire d'un pivot (7) sur le vantail ouvrant (4) par une bielle (8), de sorte qu'elle est adaptée à occuper deux positions, une position opérationnelle et une position escamotée, par rotation autour de son axe (21), ladite position escamotée étant obtenue quand le vantail ouvrant (4) est ouvert et ladite position opérationnelle étant obtenue quand le vantail ouvrant (4) est fermé et par le fait que la butée commune (10) 15 est montée en rotation autour d'un axe horizontal (21'), perpendiculaire au plan des vantaux en position fermée, et reliée en un point à distance dudit axe (21') à une biellette solidaire d'un pivot (7') sur le vantail dormant (5) par une bielle (8'), de sorte qu'elle est adaptée à occuper deux positions, une position opérationnelle et une position escamotée, par rotation autour de son axe (21'), ladite position escamotée étant obtenue quand le vantail ouvrant (4) et le vantail dormant (5) sont ouverts et ladite 20 position opérationnelle étant obtenue quand le vantail dormant (5) est fermé.

11. Dispositif selon la revendication 10, caractérisé par le fait que la butée targette (11) et la butée d'arrêt (10) se trouvent dans le même sabot central (9).

12. Dispositif selon la revendication 11, caractérisé par le fait que le sabot 25 central (9) comporte deux fentes (25) à travers lesquelles la butée targette (11) et la butée d'arrêt (10) sont adaptées à émerger et à s'escamoter.

13. Dispositif selon l'une des revendications 4 et 11, caractérisé par le fait que le sabot central (9) comporte un système d'étanchéité (15).

14. Dispositif selon la revendication 13, caractérisé par le fait que le système 30 d'étanchéité (15) consiste en une lumière hermétique.

15. Portail (100) comprenant un vantail ouvrant (4), un vantail dormant (5) et comportant un dispositif d'arrêt, caractérisé par le fait que ledit dispositif d'arrêt est celui de l'une quelconque des revendications 1 à 14.

16. Portail selon la revendication 15, caractérisé par le fait qu'il comporte deux piliers, un pilier d'ouvrant (3) sur lequel est fixé le vantail ouvrant (4) et un pilier de dormant (2) sur lequel est fixé le vantail dormant (5), lesdits piliers étant solidarisés dans la goulotte (1).

5 17. Portail (100) selon la revendication 16, caractérisé par le fait qu'il comprend un système de motorisation (12) pour son ouverture et sa fermeture.

18. Portail selon l'une des revendications 16 et 17, caractérisé par le fait qu'il comprend un interphone intégré dans l'un de ses piliers.

19. Portail selon l'une quelconque des revendications 16 à 18, caractérisé par le fait qu'il comprend un système de surveillance vidéo intégré dans l'un de ses piliers.

20. Portail selon l'une quelconque des revendications 16 à 19, caractérisé par le fait qu'il comprend un digicode intégré dans l'un de ses piliers.

21. Portail selon l'une quelconque des revendications 16 à 20, caractérisé par le fait qu'il comprend une boîte aux lettres intégrée dans l'un de ses piliers.

FIG. 1

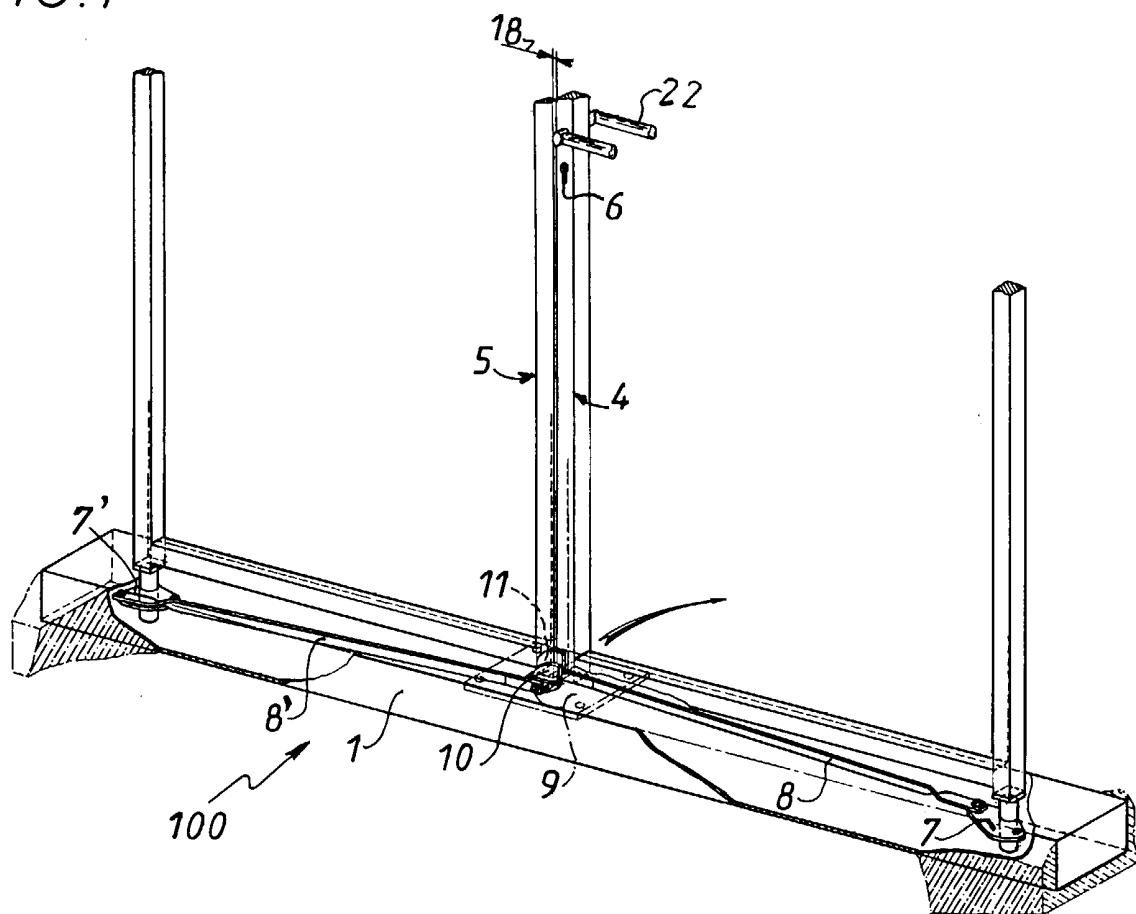


FIG. 2

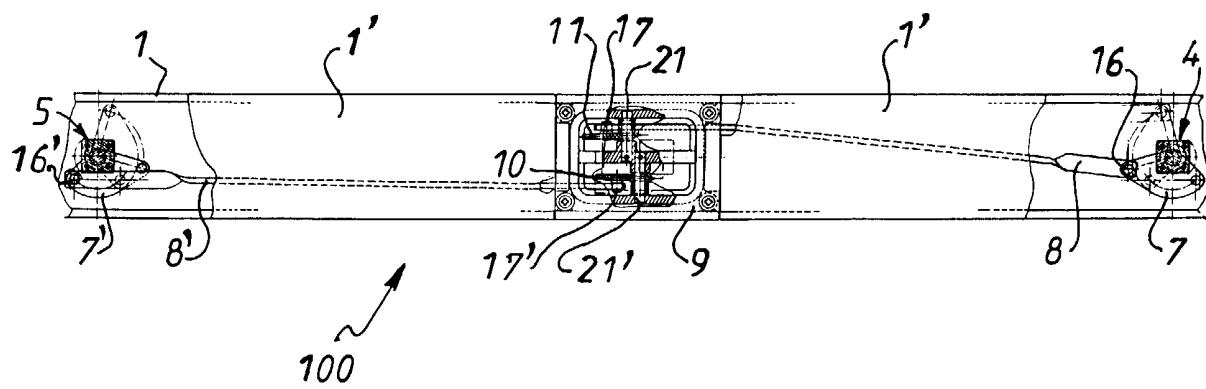


FIG. 3

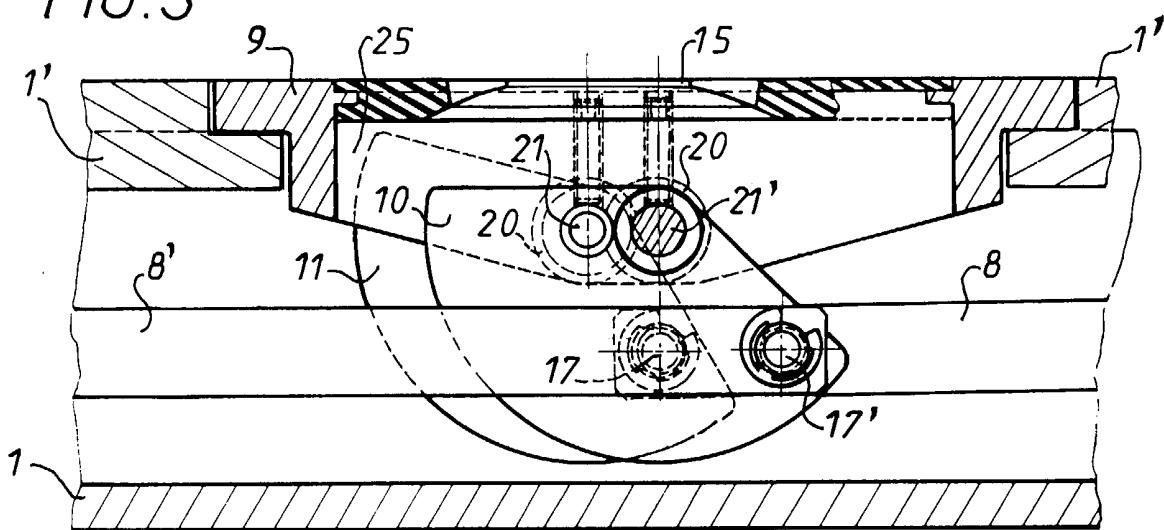
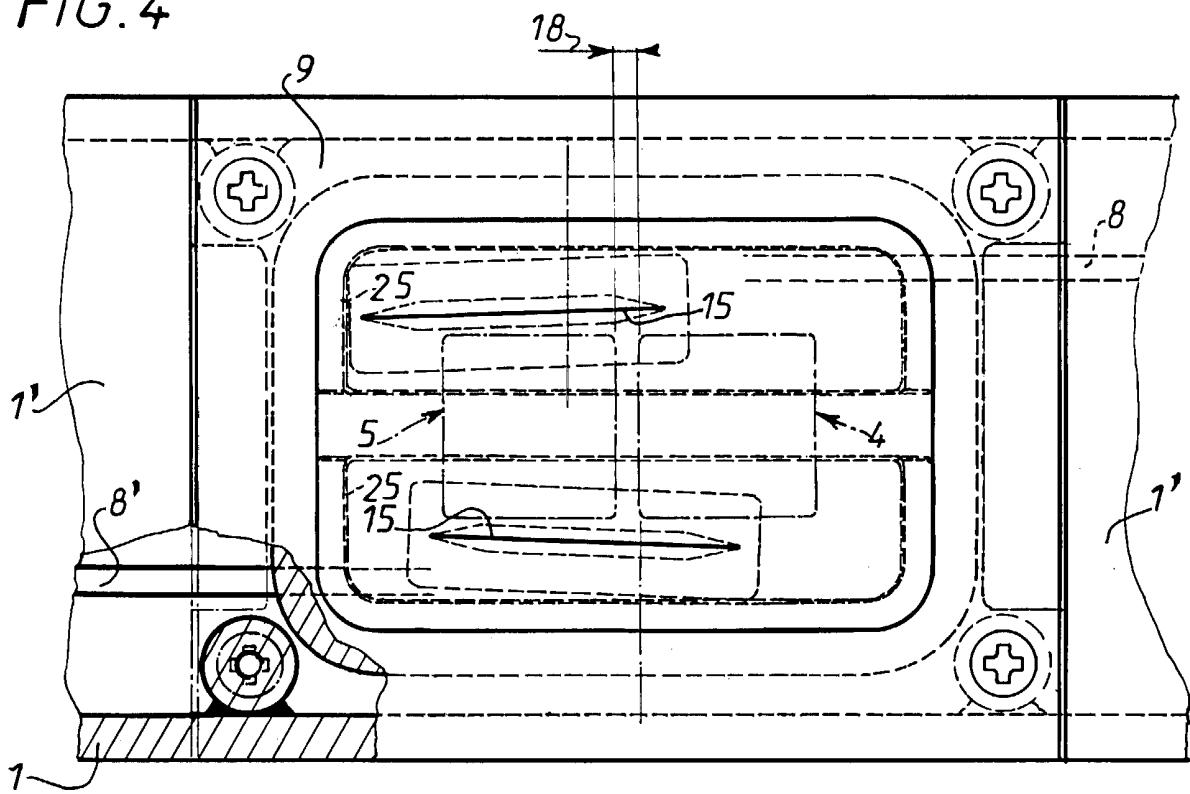


FIG. 4



3/5

FIG. 5

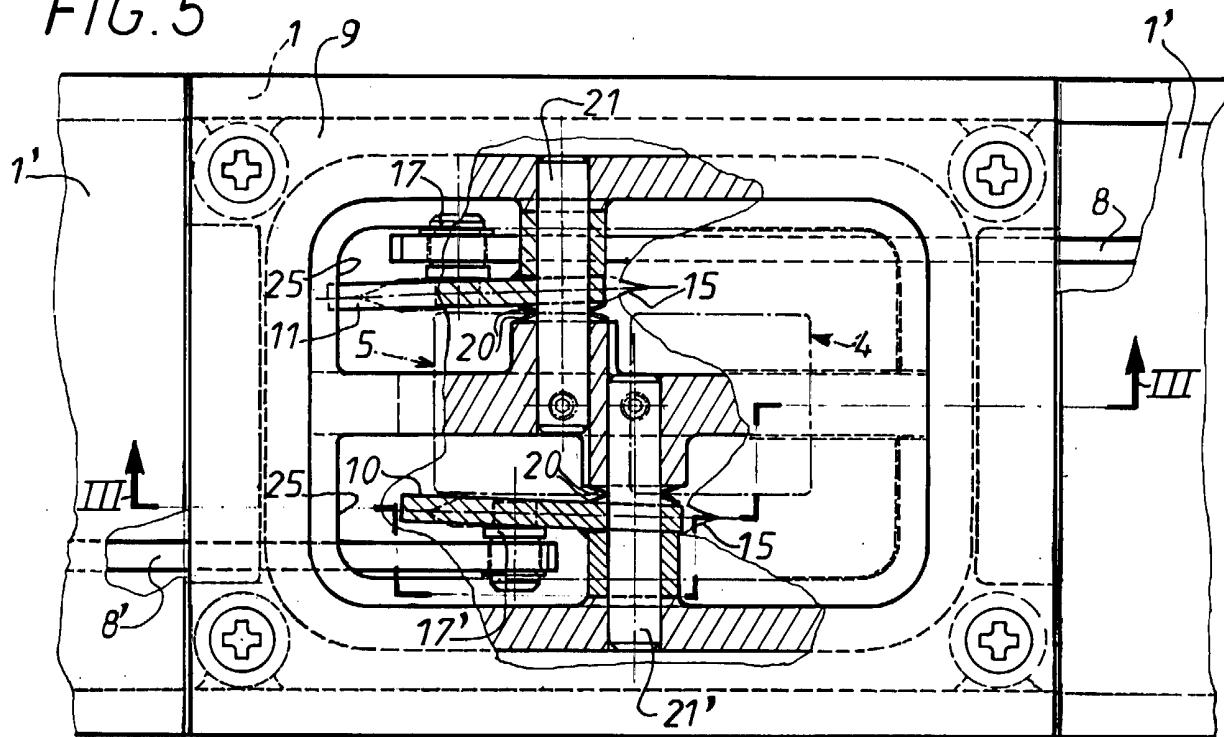


FIG. 6

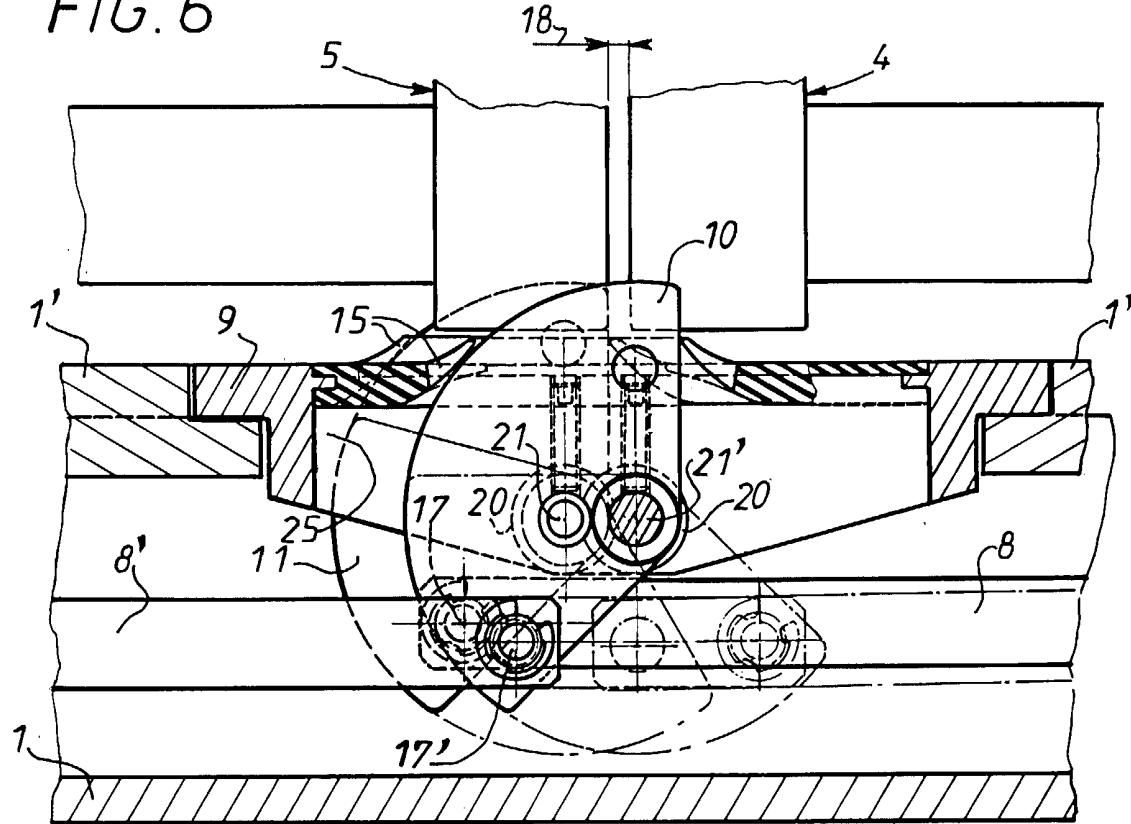


FIG. 7

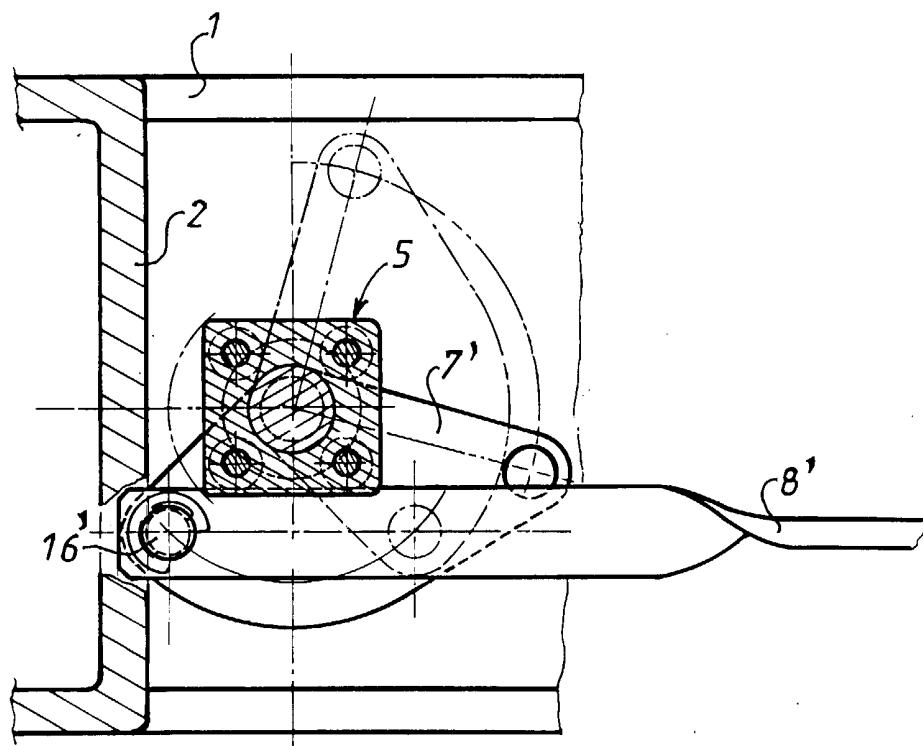


FIG. 8

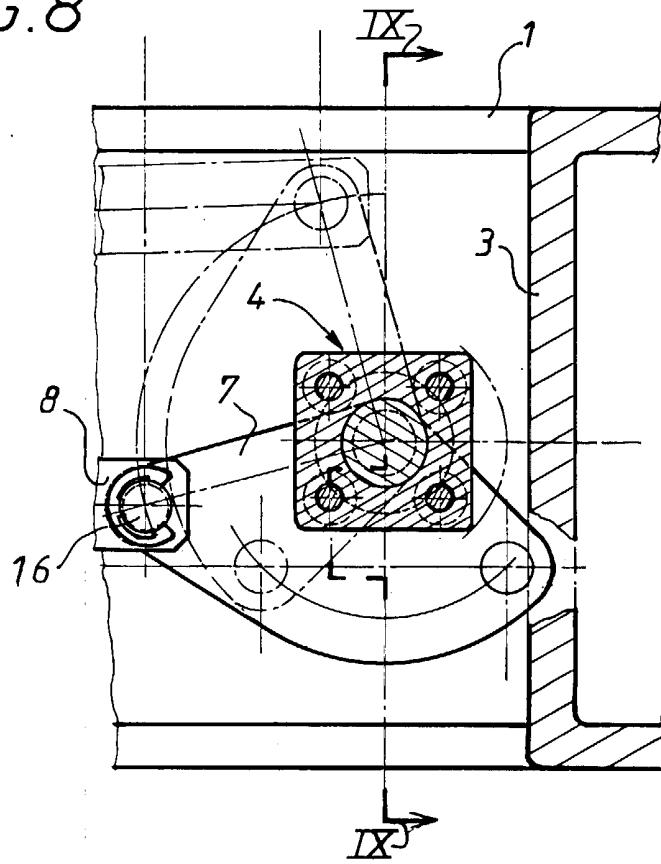


FIG. 9

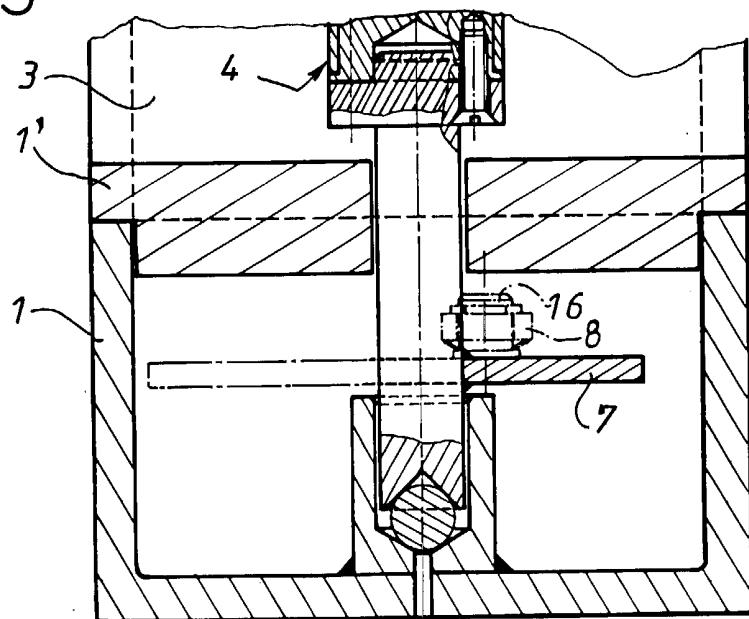
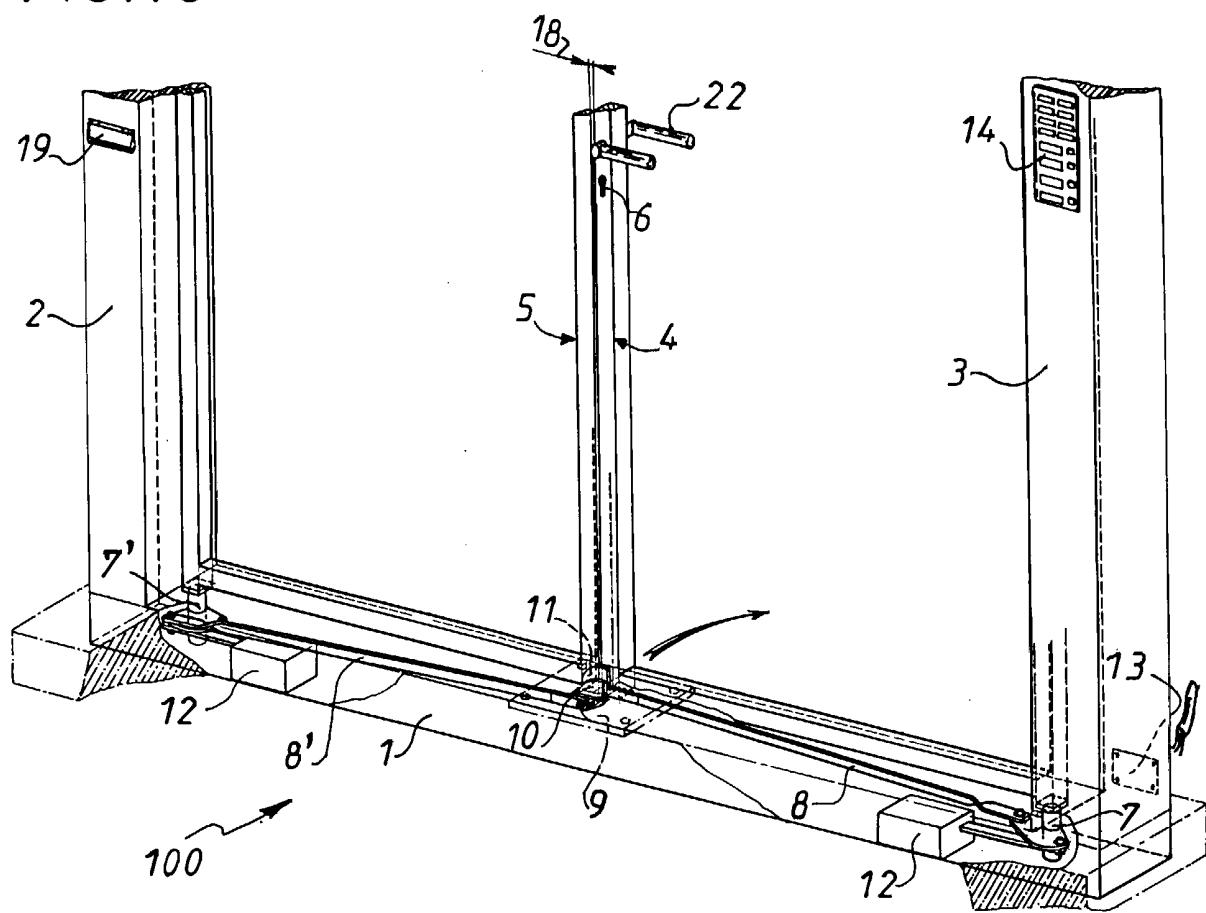


FIG. 10



## REPUBLIC FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
de la  
PROPRIETE INDUSTRIELLE

# RAPPORT DE RECHERCHE PRELIMINAIRE

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

**N° d'enregistrement  
national**

FA 555994  
FR 9804054